

# FFM - FEDERATION FRANCE MONOCYCLISTE

## BULLETIN D’AFFILIATION ASSOCIATION - 2005/2006

Merci de remplir le formulaire le plus lisiblement possible.

Nom de l’association \* : .....  
Adresse \* : .....  
Code postal \* : ..... Ville \* : .....  
Téléphone : ..... Fax : .....  
Email : .....  
Site web : .....



Nom et Prénom du Président \* : ..... Nom et Prénom du Trésorier \* : .....  
(suite aux décisions de l’AG de 2005, le Président et le trésorier doivent obligatoirement être licenciés à la FFM)

Nom et Prénom du représentant de l’association auprès de la FFM \* : .....  
(personne au choix, licencié de la FFM et membre de l’association, qui fait le lien entre l’association et la FFM)

Entourez les activités pratiquées : Artistique – Tout-terrain – Athlétisme – Basket – Hockey – Rando – Girafe – Roue ultime – Trial  
Autre (merci de préciser) : .....

Nombre de monocyclistes dans votre association (tout compris, licenciés et non licenciés FFM) \* : .....

D’où une cotisation de l’association :

- de 2 à 10 monocyclistes : ..... 5 €
- de 11 à 30 monocyclistes : ..... 10 €
- + de 30 monocyclistes : ..... 20 €

Date\* : ..... Signature du Président de l’association\* : .....

Vos adhérents prennent leur licence à la FFM par votre intermédiaire. Ainsi la licence est à un prix avantageux pour vos adhérents car vous êtes une association affiliée. Vous devez donc nous faire parvenir leurs bulletins d'adhésion dûment complétés (voir pièce jointe n°2, un bulletin par personne est nécessaire, merci d'en faire des copies en nombre suffisant et de les faire remplir par vos membres qui se licencient) ainsi que la cotisation correspondante de 5€ par personne (ou 11€ avec assurance Dommages Corporels).

Veuillez donc joindre à votre bulletin :

- Une copie de vos statuts (nous avons l'obligation de vérifier que nos adhérents ont des statuts compatibles avec les nôtres (loi 84-610 du 16 juillet 1984))
- Une copie de la parution au Journal Officiel
- Un chèque pour la cotisation de votre association à la FFM, libellé à l'ordre de la FFM, d'un montant de (il dépend du nombre de monocyclistes de votre association, licenciés FFM et non licenciés)
  - de 2 à 10 monocyclistes : .....5 €
  - de 11 à 30 monocyclistes : ..... 10 €
  - + de 30 monocyclistes : .....20 €
- La liste de vos membres monocyclistes (voir pièce jointe n°1)
- Les bulletins d'adhésion de vos adhérents qui se licencient et les chèques de la cotisation correspondante, de 5€ ou 11€ avec assurance Dommages Corporels par personne (voir pièce jointe n°2)

Envoyez le tout à :

FFM

24, rue Comte de la Garaye

22100 Dinan





## Bulletin d'Adhésion Individuel 2005/2006 (pièce jointe n°2)

Licence Sport-Loisir – Membre d'association affiliée

Merci de remplir le formulaire le plus lisiblement possible.

ASSOCIATION : .....

Nom : ..... Prénom: .....

Numéro adhérent FFM : .....

Si vous n'êtes pas encore adhérent FFM (ou si ces renseignements ont changé), remplissez le cadre suivant :

Adresse : .....	.....
.....	.....
Ville : .....	.....
Code postal : .....	.....
Téléphone domicile : .....	Téléphone portable : .....
Date de naissance : .....	Sexe (H/F) : .....
Email : .....	.....

- Consulte assez régulièrement ses mails  
→  Accepte de recevoir les courriers de la FFM par mail, y-compris la convocation à l'Assemblée Générale
- Consulte très rarement ses mails
  
- Donne son accord pour apparaître sur le trombinoscope de la FFM (photo, nom, prénom et villes)
- Refuse d'apparaître sur le trombinoscope de la FFM

Entourez les activités pratiquées :

Artistique – Tout-terrain – Athlétisme – Basket – Hockey – Rando – Girafe – Roue ultime – Trial

Autre (merci de préciser) : .....

- Licence membre d'une association affiliée simple ..... 5€**
- Licence membre d'une association affiliée + assurance Dommages Corporels..... 11€\***

Si vous souhaitez participer à des compétitions, un certificat médical est obligatoire. Pour simplifier vos démarches, joignez-le à ce bulletin, il sera alors valable pour toutes les compétitions FFM de l'année.

Date :

Signature de l'adhérent :  
(signature d'un parent  
pour les moins de 16 ans)

Signature du Président ou du  
représentant de l'association :

\*Vous pouvez souscrire à une assurance dommages corporels, c'est-à-dire les dommages que vous vous faites personnellement et non à un tiers (les dommages aux tiers sont couverts par l'assurance responsabilité civile de la fédération), ce que ne couvrent pas les assurances responsabilité civile de la fédération et de la plupart des associations. La FFM vous propose de prendre l'assurance dommages corporels de base 6 € d'où une licence à 11€. Elle offre des garanties ayant les montants suivants : décès accidentel : 6300€, invalidité permanente : 12 200€ (franchise : invalidité < 5%), frais médicaux : 200 % du tarif de Convention Sécurité Sociale (Maximum 3200 €), forfaits optiques et dentaires : 150 € par dent, monture et verres ou lentilles, appareils d'orthodontie : 150€, frais de secours et de sauvetage : 4550 €.

Vous n'êtes pas obligés de prendre cette assurance dommages corporels. Si au contraire, vous voulez prendre une assurance plus importante, vous pouvez rajouter : 1,80 € pour un doublement des capitaux décès et invalidité, 3,60 € pour un triplement des capitaux décès et invalidité, 14 € pour une indemnité journalière de 8 €, 25 € pour un indemnité journalière de 16 €. Dans ce cas, veuillez entourer les couvertures supplémentaires choisies.

*Réservé au secrétariat*

*Date traitement* .....

*Banque* .....

*Nouvel adhérent n°* .....